

DECRET N° 81-64 du 10 Mars 1981

chargeant le Camarade Paul KPOFFON,  
Ministre de la Santé Publique, de  
l'intérim du Camarade François DOSSOU,  
Ministre des Transports et des Communications  
pour compter du 9 Mars 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 81-62 du 9 Mars 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 9 Mars 1981.

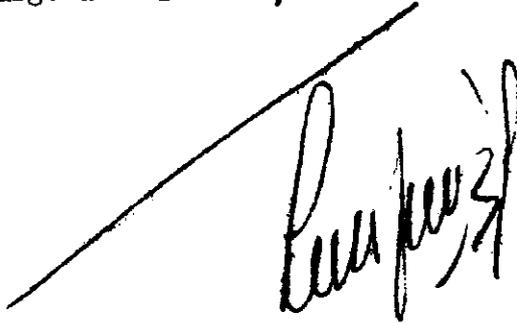
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 9 Mars 1981, le Camarade Paul KPOFFON, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Mars 1981

pour le Président de la République absent,  
le Premier Vice-Président du Comité Permanent  
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,  
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MSP-MTC 6 autres Minis-  
tères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPT - Gde Chano. 2  
UNB - FASJEP - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-